

[Library ebook] File size: 17.Mb

Victime d'un accro au sexe: Manipule par amour



*Par Marie Chastelneau
DOC | *audiobook | ebooks | Download
PDF | ePub*

Dtails sur le produit Rang parmi les ventes : #48206 dans eBooksPubli le: 2015-03-02Sorti le: 2015-03-02Format: Ebook Kindle

[Library ebook] Victime d'un accro au sexe: Manipule par amour

Par Marie Chastelneau : Victime d'un accro au sexe: Manipule par amour before purchasing it in order to gage whether or not it would be worth my time, and all praised Victime d'un accro au sexe: Manipule par amour:

 Download

 Read Online

Description :

Prsentation de l'diteurTmoignage d'une victime d'un pervers sexuellL'addiction sexuelle se caractrise par la perte de contrle de la sexualit. Elle engendre un comportement pathologique li l'acte sexuel, malgr la connaissance de ses consquences ngatives. Lorsqu'elle se double de manipulation sur l'un des partenaires, elle conduit la perte des limites de tous les critres moraux et culturels dont la socit franaise disposait auparavant comme l'explique la psychiatre et psychanalyste victimologue, Marie-France Hirigoyen. Marie Castelneau, dans son tmoignage cruel et prcis, dresse, travers son exprience douloureuse et destructrice, le

portrait d'un nouveau flau: la multiplication des pervers narcissiques. EXTRAIT : Qui peut dire qu'il n'a jamais été manipulé ? Des petites escroqueries aux grandes stratégies, l'humanité regorge de capacités insoupçonnées pour arriver à ses fins. De la même manière que nous sommes tour à tour la proie ou le chasseur, nous sommes le manipulé ou le manipulateur. L'enfant, une fois conscient de son pouvoir séducteur, fait les yeux doux à sa mère pour obtenir une glace ; l'aimable voisin détenteur de la confiance d'une vieille dame finit par apparaître sur le testament de celle-ci ; l'habile employé reçoit une augmentation sans explication apparente ; les exemples sont nombreux. Entre chantage et violence, promesses et illusions, il existe des zones d'ombre de la manipulation psychologique qu'il est difficile de mettre en lumière, un fait de la grande ambiguïté qui les caractérise. On parle d'abus de faiblesse, point de clivage entre les concepts de consentement, de liberté et de soumission, où la conscience humaine perd tout repère moral, éthique ou social. La loi française tablit dans l'article L.223-15 du code pénal les sanctions suivantes : Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse soit d'un mineur, soit d'une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de son auteur, soit d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou répétées ou de techniques propres à altérer son jugement, pour conduire ce mineur ou cette personne à un acte ou à une abstention qui lui sont gravement préjudiciables. Lorsque l'infraction est commise par le dirigeant de fait ou de droit d'un groupement qui poursuit des activités ayant pour but ou pour effet de créer, de maintenir ou d'exploiter la sujétion psychologique ou physique des personnes qui participent à ces activités, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et 750 000 euros d'amende. Présentation de l'auteur Tmoignage d'une victime d'un pervers sexuel L'addiction sexuelle se caractérise par la perte de contrôle de la sexualité. Elle engendre un comportement pathologique lié à l'acte sexuel, malgré la connaissance de ses conséquences négatives. Lorsqu'elle se double de manipulation sur l'un des partenaires, elle conduit à la perte des limites de tous les critères moraux et culturels dont la société française disposait auparavant comme l'explique la psychiatre et psychanalyste victimologue, Marie-France Hirigoyen. Marie Castelneau, dans son tmoignage cruel et précis, dresse, à travers son expérience douloureuse et destructrice, le portrait d'un nouveau flau: la multiplication des pervers narcissiques. EXTRAIT : Qui peut dire qu'il n'a jamais été manipulé ? Des petites escroqueries aux grandes stratégies, l'humanité regorge de capacités insoupçonnées pour arriver à ses fins. De la même manière que nous sommes tour à tour la proie ou le chasseur, nous sommes le manipulé ou le manipulateur. L'enfant, une fois conscient de son pouvoir séducteur, fait les yeux doux à sa mère pour obtenir une glace ; l'aimable voisin détenteur de la confiance d'une vieille dame finit par apparaître sur le testament de celle-ci ; l'habile employé reçoit une augmentation sans explication apparente ; les exemples sont nombreux. Entre chantage et violence, promesses et illusions, il existe des zones d'ombre de la manipulation psychologique qu'il est difficile de mettre en lumière, un fait de la grande ambiguïté qui les caractérise. On parle d'abus de faiblesse, point de clivage entre les concepts de consentement, de liberté et de soumission, où la conscience humaine perd tout repère moral, éthique ou social. La loi française tablit dans l'article L.223-15 du code pénal les sanctions suivantes : Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse soit d'un mineur, soit d'une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de son auteur, soit d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou répétées ou de techniques propres à altérer son jugement, pour conduire ce mineur ou cette personne à un acte ou à une abstention qui lui sont gravement préjudiciables. Lorsque l'infraction est commise par le dirigeant de fait ou de droit d'un groupement qui poursuit des activités ayant pour but ou pour effet de créer, de maintenir ou d'exploiter la sujétion psychologique ou physique des personnes qui participent à ces activités, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et 750 000 euros d'amende. Biographie de l'auteur Éducatrice spécialisée, l'auteur vit dans le sud de la France.

Marie Castelneau est un pseudonyme.